

arrivés à espérer que le gouvernement serait disposé à créer un ministère chargé des affaires des consommateurs et non pas de celles d'autres secteurs de la société. Nous avons un ministère de l'Agriculture, un ministère des Pêcheries, un ministère du Travail, un ministère de l'Industrie, et ainsi de suite. Nous espérons donc que le gouvernement serait maintenant prêt à établir un ministère qui s'occuperait des consommateurs et dont le seul but serait de protéger leurs intérêts et de leur donner leurs droits.

M^{me} Plumpre, retraitée depuis peu mais qui fut longtemps présidente de l'Association des consommateurs du Canada, a dit clairement dans son témoignage qu'il nous fallait un ministère chargé des gens qui s'occupent de consommation, qui étudierait les besoins du consommateur et les répercussions qu'ont sur lui diverses conditions.

Mais, monsieur l'Orateur, quelle voie s'est choisie le gouvernement? Il introduit sournoisement un autre secteur comme contrepoids; peut-être cette manœuvre sert-elle ses intérêts. Je déclare avec toute mon énergie que ce procédé réduira à néant tous les bienfaits qui pourraient découler autrement de ce ministère. On devrait dire aux Canadiens qu'on a écarté sommairement la principale recommandation de notre comité avant même que le Parlement ait eu l'occasion de les étudier.

Il s'agit là d'une initiative d'énorme importance. C'est l'institution d'un ministère dont le titulaire n'aura pas la conscience liée. La Bible nous enseigne qu'un homme ne peut pas servir deux maîtres à la fois. Et voilà que le gouvernement établit délibérément un ministère dont le titulaire devra servir d'une part les consommateurs et d'autre part un secteur de la collectivité—les portefeuillistes.

Je sais que le discours mentionne quelque part les petits épargnants. C'est une description moderne des veuves et des orphelins qui, de tout temps, ont servi de paravent pour la protection des gros intérêts financiers et d'autres grandes entreprises. C'est une méthode erronée. Ce ministère des Affaires des sociétés commerciales et des consommateurs que se propose de créer le gouvernement sera une brèche dans la digue, par où toutes sortes d'intérêts divers se donneront libre cours, ce qui amènera l'effondrement de la digue qui était censée protéger le consommateur du pays. Je m'exprime clairement et sans équivoque, car il faut dévoiler aux consommateurs les intentions du gouvernement.

[M^{me} MacInnis.]

Nous avons recommandé au comité la protection du consommateur. Protection contre quoi, monsieur l'Orateur? Sur ce point, le comité était plus ou moins d'accord, et je vais établir très clairement les opinions majoritaires et minoritaires. Je veux que cela soit bien compris.

Nous estimions tous que le ministère des Affaires des consommateurs devrait protéger les consommateurs contre les abus du marché ou contre des procédés iniques, si je puis m'exprimer ainsi. Nous voulions mettre le consommateur à l'abri de ces procédés. Notre rapport a exposé dans ce but d'excellentes recommandations. Nous avons recommandé des normes de mise en marché régissant l'étiquetage, l'emballage, les poids et mesures et ainsi de suite. D'autre part, nous avons recommandé de protéger le consommateur contre une gamme de méthodes trompeuses. Enfin, nous avons recommandé de protéger le consommateur de sa propre ignorance et d'une confiance imprudente.

Nous avons recommandé de tout cœur que ce soit au seul consommateur d'apprendre à faire judicieusement ses emplettes, en profitant toutefois des conseils de l'Association des consommateurs. Mais il faut qu'il soit guidé. Nous avons estimé que le ministère des Affaires des consommateurs devrait avoir comme un de ses objectifs de diffuser des renseignements et d'instituer des programmes réguliers et bien conçus de renseignements sur la consommation, non des données vides et froides, mais des émissions bien animées et dignes de se comparer à *Yogi Bear* ou aux slogans publicitaires *plus blanc que neige, les mains que vous aimez toucher* ou d'autres thèmes qui fascinent les foules d'après, au moins, ce que disent les annonceurs.

• (8.20 p.m.)

Voilà ce que nous voulons obtenir. Voilà ce que le comité tout entier a accepté. Nous pensons tous qu'il faut protéger le consommateur contre les techniques commerciales déloyales. Au comité, une minorité—je tiens à bien préciser que c'était une faible minorité—estimait qu'il fallait faire davantage. A notre avis, non seulement faut-il protéger le consommateur contre les procédés déloyaux, mais encore doit-on le protéger contre les prix injustifiés. Et remarquez que je dis «injustifiés» et non «injustifiables». Voilà pourquoi nous estimons qu'il faudrait créer au sein de ce nouveau ministère un conseil